

# Guide de l'Epargnant Tesorus® Epargne





# Sommaire

Qu'est-ce que Tesorus Epargne ?.....	3
Comment épargner ?.....	4
Comment est placée mon épargne ?.....	6
Comment effectuer un arbitrage ?.....	9
Quand récupérer mon capital ?.....	10
Comment épargner encore plus ?.....	12
Les informations relatives à mon capital .....	13
Les informations relatives à la gestion financière de mon épargne .....	14

# Qu'est-ce que Tessorus Epargne ?

**Tessorus Epargne est un Plan d'Epargne Entreprise (PEE). Grâce à Tessorus Epargne, vous pouvez vous constituer un capital avec la contribution de votre entreprise. Votre épargne est investie pour une durée de 5 ans dans des conditions avantageuses :**

## ► Des versements libres et sécurisés

- Un carnet de Ticket Tessorus Epargne que vous utilisez à votre rythme.
- Le Ticket Tessorus est votre support de versement : il n'est pas nécessaire d'y joindre un chèque ou un courrier d'accompagnement.

## ► L'aide de votre entreprise

- Votre entreprise complète vos versements volontaires par un versement additionnel appelé abondement\*.
- Les modalités de cet abondement sont fixées par le chef d'entreprise et révisables chaque année.

## ► Une fiscalité intéressante

- L'abondement versé par votre entreprise est exonéré d'impôt sur le revenu et de charges sociales\*.
- Les revenus de votre épargne ainsi que les plus-values réalisées ne sont pas imposables\*\*.

\* Hors prélèvements sociaux obligatoires. A la date d'édition du présent Guide : CSG, CRDS.

\*\* Hors prélèvements sociaux obligatoires. A la date d'édition du présent Guide : CSG, CRDS sur les revenus de capitaux mobiliers et prélèvement social.

**PEE** Plan d'Epargne Entreprise • Le PEE est un dispositif collectif et facultatif qui permet aux salariés de se constituer une épargne dans un cadre fiscal favorable, avec l'aide de leur entreprise.

**Abondement** Contribution versée par l'employeur en complément des versements des épargnants dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise ou Interentreprises (PEE/PEI).

**Plus-values** Gains résultant de la différence entre le prix de vente d'un titre et son prix d'achat ou de souscription.



# Comment épargner ?

## Ticket Tesorus Epargne : un fonctionnement simple.

► **Ticket Tesorus Epargne est un carnet de tickets sur lesquels figurent 3 informations :**

- **Votre versement** : c'est la somme prélevée sur votre fiche de paie pour bénéficier du versement de votre entreprise.
- **Versement entreprise\*** (appelé abondement) : c'est la contribution de votre employeur sur votre compte d'épargne salariale.
- **Total investi\*** : c'est le montant crédité sur votre compte d'épargne salariale.



$$\begin{aligned} & \text{○ Total investi*} \\ & = \\ & \text{○ Versement entreprise*} \\ & + \\ & \text{○ Votre versement} \end{aligned}$$



\* Hors prélèvements sociaux obligatoires.

- **Les Ticket Tesorus Epargne sont utilisables sur une année civile. Dès que vous souhaitez investir, adressez un ou plusieurs tickets à :**

**Tesorus  
TSA 70900  
92788 Issy-les-Moulineaux Cedex 9**

**IMPORTANT**

Ticket Tesorus® Epargne est un Plan d'Épargne Entreprise. Il vous permet d'épargner avec l'aide de votre entreprise dans des conditions privilégiées.

Sur chacun de vos tickets figurent les mentions suivantes :

- « Votre versement » : qui déclenche l'abondement de votre entreprise.
- « Versement entreprise\* » : montant de l'abondement de votre entreprise.
- « Total investi\* » : cumul de votre versement et de l'abondement, investi sur votre gamme de Fonds Communs de Placement.

\* Hors prélèvements sociaux obligatoires.

Pour utiliser vos Ticket Tesorus® Epargne, veuillez les envoyer, à votre rythme, à l'adresse suivante :

**Tesorus  
TSA 70900  
92788 Issy-les-Moulineaux Cedex 9**

- Vous gardez ainsi la maîtrise du rythme de vos versements.
- Le total investi sera crédité sur votre compte d'épargne salariale et votre versement sera retenu par votre employeur sur votre prochaine fiche de paie\*.
- Votre épargne est automatiquement dirigée sur le Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) choisi par votre employeur. A défaut de choix formulé, votre épargne sera dirigée vers le fonds Tesorus® Tempéré. Vous pouvez ensuite faire évoluer librement et gratuitement votre épargne en transférant tout ou partie des sommes investies parmi les autres FCPE mis à votre disposition (voir page 9).

\* Votre compte d'épargne salariale est crédité sur le mois en cours, si le(s) ticket(s) sont réceptionnés avant le 10 du mois. Après cette date, l'investissement est pris en compte sur le mois suivant. Votre dernier ticket doit nous parvenir avant début décembre.

**FCPE** Fonds Commun de Placement d'Entreprise • Portefeuille collectif de titres (actions, obligations...) divisé en parts, géré par une Société de Gestion et contrôlé par un Conseil de Surveillance, pour le compte des porteurs de parts. Réservé aux salariés d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises.

**Valeur mobilière** Titre négociable émis par des personnes publiques ou privées et représentant une fraction soit de leur capital social (action), soit d'un prêt à long terme qui leur est consenti (obligation).

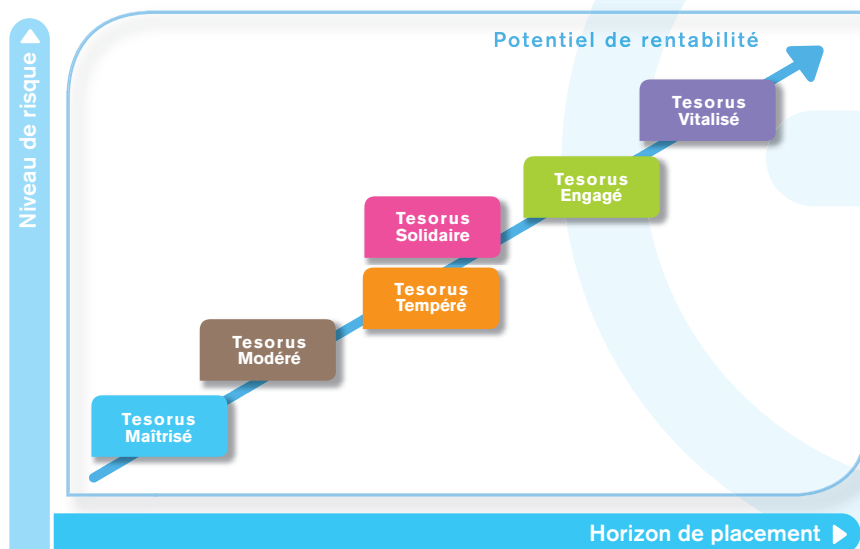


# Comment est placée mon épargne ?

**Avec Tesorus Epargne, vous avez le choix entre 6 formules de placement pour épargner en toute sérénité.**

► **Deux facteurs peuvent être pris en compte pour guider votre choix :**

- **Votre horizon de placement :** « *Quand vais-je avoir besoin de mon épargne investie dans Tesorus ?* » Le risque est d'autant plus faible que l'horizon de placement est long.
- **Votre niveau de risque :** « *Quel degré de risque puis-je accepter pendant la durée de placement ?* » Le rendement attendu d'un portefeuille dépend du degré de risque accepté.



## ► La gamme des FCPE Tesorus Epargne est composée de :

- **Tesorus<sup>®</sup> Maîtrisé**, fonds monétaire pour la sécurité à **court terme**.  
*Exemple : « Je vais débloquer rapidement mon argent pour mon mariage. »*
- **Tesorus<sup>®</sup> Modéré**, fonds obligataire composé à titre indicatif de 75 % d'obligations et de 25 % d'actions, pour épargner sur le **moyen terme**.  
*Exemple : « Je souhaite constituer un capital pour acheter une résidence principale dans 3 ans. »*
- **Tesorus<sup>®</sup> Tempéré**, fonds diversifié composé à titre indicatif de 50 % d'actions et de 50 % d'obligations, pour un investissement à **moyen terme**.  
*Exemple : « Je dois prévoir un capital pour les études de mes enfants d'ici au moins 5 ans. »*
- **Tesorus<sup>®</sup> Vitalisé**, fonds d'actions internationales pour un investissement dynamique à **long terme**.  
*Exemple : « Je désire constituer un capital de précaution sur le long terme. »*

## ► Et 2 fonds pour un placement éthique :

- **Tesorus<sup>®</sup> Solidaire**, fonds diversifié composé à titre indicatif de 50 % d'actions et de 50 % d'obligations et comprenant une partie d'investissements solidaires, pour soutenir sur le **moyen terme** des entités à caractère social.  
*Exemple : « J'investis à moyen terme et je contribue à la réinsertion de personnes en situation précaire. »*
- **Tesorus<sup>®</sup> Engagé**, fonds diversifié composé à titre indicatif de 60 % d'actions et de 40 % d'obligations, pour un investissement socialement responsable à **long terme**.  
Les valeurs qui le composent sont sélectionnées selon leur potentiel de gain et avec un filtre « socialement responsable ».  
*Exemple : « J'ai un objectif de placement à long terme et je respecte les conditions nécessaires à un développement durable. »*



### Action

Titre de propriété d'une fraction du capital d'une société. Le propriétaire d'une action perçoit un revenu (le dividende). En principe, une action équivaut à une voix à toute assemblée générale et permet ainsi à l'actionnaire de voter afin de participer à la vie d'une société.



### Obligation

Titre de créance négociable, représentative d'une dette détenue sur une entreprise, un Etat... En contrepartie, le détenteur de l'obligation reçoit un intérêt fixe ou variable et est remboursé de son capital à l'échéance de l'obligation.

## ► La gamme des FCPE Tesorus Epargne en détail

	Tesorus Maîtrisé	Tesorus Modéré	Tesorus Tempéré	Tesorus Solidaire	Tesorus Engagé	Tesorus Vitalisé
<b>Date d'agrément AMF</b>	5 Novembre 2002	17 Décembre 2002	5 Novembre 2002	27 Août 2004	5 Novembre 2002	5 Novembre 2002
<b>Classification AMF</b>	FCPE monétaire euro	FCPE obligataire	FCPE diversifié	FCPE diversifié	FCPE actions internationales	FCPE actions internationales
<b>Composition indicative du fonds<sup>(1)</sup></b>	100 % monétaire	75 % obligations 25 % actions	50 % actions 50 % obligations	50 % actions 50 % obligations	60 % actions 40 % obligations	60 à 80 % actions 40 à 20 % monétaire
<b>Société de gestion du FCPE</b>	Groupama Asset Management					
<b>Gérants des OPCVM sous-jacents</b>	Groupama Asset Management et JPMorgan Asset Management					
<b>Zone géographique</b>	Zone Euro	Zone Euro	Internationale	Internationale	Europe	Internationale
<b>Niveau de risque estimé / performance (de 1 à 7)</b>	1	3	4	4	5	6
<b>Périodicité de calcul de la valeur liquidative<sup>(2)</sup></b>	Hebdomadaire					
<b>Jour de valorisation</b>	Vendredi					
<b>Durée de placement recommandée</b>	Court terme	Moyen terme	Moyen terme	Moyen terme	Long terme	Long terme

**Avertissement :** Les performances passées ne préjugent pas des rendements futurs. Les valeurs de parts des FCPE ne sont pas garanties et peuvent donc varier, notamment en raison des fluctuations des marchés.

- (1) Les fonds bénéficient d'une marge de manœuvre définie dans leur règlement.  
 (2) La valeur liquidative est le prix d'acquisition de la part du fonds à une date donnée.

# Comment effectuer un arbitrage ?

**Votre épargne est investie sur un fonds par défaut, choisi par votre entreprise. Vous pouvez à tout moment transférer tout ou partie des sommes investies parmi les autres fonds mis à votre disposition.**

- Connectez-vous sur l'Espace Epargnants du site **www.tesorus.fr**  
Vous pourrez accéder à votre compte après avoir saisi votre identifiant et votre mot de passe.
- OU**
- Envoyez la demande d'opérations (jointe à vos relevés ou téléchargeable sur **www.tesorus.fr**)  
par fax au 01 40 61 63 20 ou par courrier :

**Tesorus  
Service Clients  
2/2 bis Villa Thoréon  
75737 Paris Cedex 15**



**Arbitrage** Transfert qui permet à l'épargnant d'orienter son épargne vers le, ou les, FCPE qu'il souhaite.

**AMF** Autorité des Marchés Financiers • Née en novembre 2003 de la fusion entre la Commission des Opérations de Bourse (COB) et le Conseil des Marchés Financiers (CMF). L'AMF a pour mission de veiller à la protection de l'épargne, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés financiers.



# Quand récupérer mon capital ?

## ► Votre épargne est en principe bloquée pendant 5 ans

Par exemple, si vous versez en **2008**, votre épargne sera disponible en **2013**.

## ► Il existe cependant 9 cas de déblocage anticipé

vous permettant de récupérer vos avoirs avant l'expiration du délai de 5 ans, tout en conservant le bénéfice de l'ensemble des exonérations fiscales :

1. Mariage ou PACS de l'épargnant.
2. Naissance ou arrivée au foyer d'un enfant en vue de son adoption, si le foyer compte déjà au moins 2 enfants à charge.
3. Acquisition, construction ou agrandissement de la résidence principale emportant création de surface habitable ou remise en état de la résidence principale endommagée à la suite d'une catastrophe naturelle.
4. Création ou reprise d'une entreprise, installation en vue de l'exercice d'une autre profession non salariée, acquisition de parts de Société Coopérative de Production.
5. Cessation du contrat de travail ou du mandat social de l'épargnant.
6. Surendettement de l'épargnant.
7. Divorce, séparation ou dissolution d'un PACS assortis d'un jugement prévoyant la résidence habituelle unique ou partagée d'au moins 1 enfant mineur.
8. Invalidité de l'épargnant, de ses enfants, de son conjoint (mariage ou PACS).
9. Décès de l'épargnant, de son conjoint (mariage ou PACS). En cas de décès de l'épargnant, les ayants droit doivent demander le déblocage dans les 6 mois suivant le décès. Passé ce délai, les plus-values seront imposées.



## ► En cas de déblocage anticipé de votre épargne

Le déblocage ne peut intervenir que sur l'épargne investie avant la date de l'évènement.

### **Votre demande de déblocage doit avoir lieu :**

- Dans un délai maximum de 6 mois à compter de la survenance du fait générateur pour les cas 1, 2, 3, 4 et 7.
- A tout moment pour les cas 5, 6, 8 et 9.

### **Le déblocage de l'épargne :**

- Peut avoir lieu sur tout ou partie de votre épargne.
- Fera l'objet d'un versement unique.

## ► Comment récupérer votre épargne ?

Lorsque votre épargne est disponible, utilisez la demande d'opérations jointe à vos relevés ou téléchargez ce document sur [www.tesorus.fr](http://www.tesorus.fr)

En cas de déblocage anticipé, contactez l'**EasyLine au 0 892 707 430** (0,34 € ttc/mn au 01/01/2008). Notre Service Clients est à votre disposition pour répondre à vos questions et vous renseigner sur les pièces justificatives nécessaires à joindre à votre demande de déblocage.

N'hésitez pas à joindre à votre demande de déblocage votre Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Postale (RIP).



# Comment épargner encore plus ?

## ► Si vous avez investi l'ensemble de vos Ticket Tesorus, comment épargner encore plus ?

**Utilisez la demande d'opérations jointe à vos relevés ou téléchargez ce document sur [www.tesorus.fr](http://www.tesorus.fr) :**

- Indiquez le montant que vous souhaitez investir sur chaque FCPE.
- Accompagnez votre demande d'opérations d'un chèque libellé à l'ordre de « Groupama Epargne Salariale ».
- Adressez votre demande de versement volontaire par courrier :

**Tesorus  
Service Clients  
2/2 bis Villa Thoréton  
75737 Paris Cedex 15**

### Important

- Ce versement n'est pas sujet à l'abondement de votre entreprise.
- Il vous est possible d'épargner jusqu'à 25 % de votre revenu annuel brut\*, si vous êtes salarié, et jusqu'à 25 % de votre revenu professionnel\* dans les autres cas.
- L'ensemble des sommes issues d'un autre Plan d'Epargne Entreprise (PEE ou PEI) est transférable à tout moment sur votre Plan Tesorus Epargne.

**Contactez-nous !**

\* Maximum légal à la date d'édition du présent Guide.

# Les informations relatives à mon capital

## Comment contrôler le bon déroulement de mes opérations ?

- ▶ **A chaque mouvement sur votre compte un relevé d'opérations** vous est adressé. Il permet de vérifier le bon suivi de vos demandes (versement, arbitrage, débloccage...).
- ▶ **Annuellement un relevé de situation** vous est envoyé. Il présente un résumé de la situation de votre compte en fin d'année.



**Tesorus**

Easyline : 0 892 707 430 (Lun à Ven 9h-18h) ou 01 67 02 00 00  
Fax : 01 42 41 43 20  
E-mail : serviceclient@tesorus.fr

**TESORUS**  
207 rue Vauq. Thornton  
75737 Paris Cedex 15

Monsieur Pierre Martin  
82 avenue de Saxe  
75015 Paris

Page 1/2

**RELEVÉ DE SITUATION**

**Vos références :**  
Nom Entreprise : ENTREPRISE SPECIMEN Code Salarial : 00101411  
Code Entreprise : 000131 Numéro Internet : 00101411  
Code Etablissement : 000000 N° de Sécurité sociale : 180806640020

**VOTRE SITUATION au 31/12/2007**

Le total de vos avoirs bruts sur le PEE : 4896,77 Euros  
dont total non disponible : 4896,77 Euros

**DISPONIBILITE de vos avoirs au 31/12/2007**

Date de disponibilité	Montant brut en Eur (1)	Prélèvements sociaux en Eur (2)	Montant net* en Eur [(1)-(2)]
Disponible	0,00	0,00	0,00
01/07/2010	4896,77	379,89	4516,79
<b>TOTAL</b>	<b>4896,77</b>	<b>379,89</b>	<b>4516,79</b>

\* Ce montant net est exonéré à titre indicatif après estimation des prélèvements sociaux d'origine (CSG, CRDS, ...).

**REPARTITION de vos avoirs au 31/12/2007 et performance des FCPE proposés**

Sur le PEE

Placement	Pourcentage
Tesorus Mixte	48 %
Tesorus Solidaire	32 %
Tesorus Vitalisé	20 %

Performances 2007 (données à titre indicatif) :  
Tesorus Mixte : + 3,28 % ; Tesorus Solidaire : + 2,85 % ; Tesorus Vitalisé : + 1,43 %

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT SALISSABLE  
8/8 Avenue d'Alsace - 92010 Paris La Defense Cedex  
Société Anonyme au capital de 10 000 000 000 € - RCS Nanterre

○ Vos coordonnées

○ Votre identifiant Internet pour accéder à l'Espace Epargnants Tesorus

○ Total de votre épargne

○ Répartition de vos avoirs par placement (détail de vos avoirs par origine de versement au verso)

Accès Internet

Vous pouvez à tout moment accéder à votre compte sur [www.tesorus.fr](http://www.tesorus.fr) en vous munissant de votre identifiant et de votre mot de passe.



# Les informations relatives à la gestion financière de mon épargne

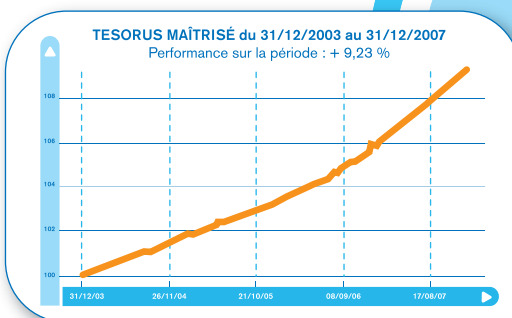
## ► Marchés financiers

La « Lettre du Gestionnaire », éditée 3 fois par an, commente l'actualité des marchés financiers ainsi que la gestion des fonds Tesorus.



## ► Performances des fonds Tesorus

- Commentaires de gestion mensuels
- Evolutions des performances
- Valeurs liquidatives hebdomadaires
- Notices d'information des FCPE



Informations disponibles sur [www.tesorus.fr](http://www.tesorus.fr)

# Pour nous contacter...

**Le Service Clients est à votre disposition pour répondre à vos questions.**

▶ **Téléphone :**

EasyLine au 0892 707 430  
(0,34 € ttc/mn au 01/01/2008)

▶ **E-mail :**

service-clients@tesorus.fr

▶ **Internet :**

www.tesorus.fr

▶ **Courrier :**

Tesorus  
Service Clients  
2/2 bis Villa Thoréton  
75737 Paris Cedex 15

▶ **Fax :**

01 40 61 63 20



## Tesorus, le geste simple pour une épargne performante

Le défaut de fourniture de données obligatoires empêcherait AS-GES d'effectuer la mise en place et le suivi de Tesorus®, comme cela est prévu dans le Contrat conclu entre l'entreprise cliente et AS-GES. Les données collectées sont destinées à AS-GES. En application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et ses décrets d'application, les bénéficiaires de Tesorus® disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données nominatives les concernant, exerçable auprès de AS-GES – Service Marketing – 2/2 bis Villa Thoréton – 75737 Paris Cedex 15.

## Les partenaires Tesorus

**ACCOR**  
Services

Leader mondial des titres de services, pour son savoir-faire acquis notamment avec Ticket Restaurant®, Accor Services conçoit et met en œuvre des solutions innovantes pour ses entreprises clientes, afin d'améliorer la productivité et le bien-être de leurs salariés.

  
**Groupama**

Groupama Epargne Salariale, teneur de comptes et acteur complet de l'épargne salariale, est régulièrement récompensé pour la qualité de son offre et de ses prestations. Groupama Asset Management, 6<sup>e</sup> société de gestion d'actifs française, est reconnue pour son expertise sur la zone Europe.

**JPMorgan**   
Asset Management

Fort d'une expérience des marchés financiers depuis 1873, JPMorgan Asset Management est un spécialiste de la gestion de capitaux reconnu dans le monde entier pour la régularité de ses performances.



Conception : CB'a Design Solutions – Guide Ticket Tesorus Epargne – 02/08

AS-GES Société Anonyme au capital de 1.200.000 €  
Siège Social : 2/2 bis Villa Thoréton 75015 Paris France – 443.001.458 R.C.S. Paris  
Tesorus® et Ticket Tesorus® sont des marques enregistrées, propriétés exclusives de Accor S.A.

 **Tesorus**®